

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Vilette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Vilette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-38 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que pour répondre aux besoins des services, des suppressions et créations d'emplois sont nécessaires,

Considérant le tableau des effectifs tel que modifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 mars 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial consulté le 21 avril 2023,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 17 mai 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, qu'il soit fait appel à des agents contractuels recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article L332-13, L332-14, L332-8 1° et L332-8 2°. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.
- **Adopte** à compter du 1^{er} juin 2023, les modifications du tableau des emplois suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : attachés

Grade : attaché principal	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 4
Grade : attaché	- ancien effectif : 21 - nouvel effectif : 22

Cadre d'emplois : rédacteurs

Grade : rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 8 - nouvel effectif : 12
--	---

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : ingénieurs

Grade : ingénieur principal	- ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 2
-----------------------------	--

Cadre d'emplois : agents de maitrise

Grade : agent de maitrise principal

- ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 14

Cadre d'emplois : adjoints technique

Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 11
- nouvel effectif : 14

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : infirmiers en soins généraux

Grade : infirmier en soins généraux

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Pour la filière sportive :

Cadre d'emplois : éducateurs des APS

Grade : éducateur des APS principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : adjoints d'animation

Grade : adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 3

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

13 0 MAI 2023
13 0 MAI 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

